

LE BULLETIN DU ROMAN PAÏS



Habitations Sociales
du Roman Païs

33^{ème} bulletin



In memoriam



Le mot du Directeur gérant

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Locataires,

Lors de mes interventions dans notre bulletin, je tente de vous sensibiliser à des sujets généraux ou d'actualité.

Dans ce numéro, je souhaiterais simplement rendre hommage à Monsieur Yvo BERTI, inopinément disparu ce 19 février 2015, à l'âge de 65 ans.

Originaire de Monghidoro (Italie), Yvo BERTI s'est installé à Quenast. Il est devenu Administrateur des Habitations Sociales du Roman Païs en septembre 2002, en tant que représentant des Carrières de Quenast dont il fut le Directeur.

Depuis février 2008, il siégeait au Conseil à titre individuel et privé.

Tout au long de ces années, Yvo BERTI a mis, au service des locataires et du personnel du Roman Païs, ses talents d'analyste et d'expert issu d'une entreprise privée.

La finesse de ses argumentations a toujours été appréciée par ses Collègues et apportait un éclairage pointu aux débats.

Ce 25 février 2015, les Administrateurs lui ont rendu un vibrant hommage.

Aujourd'hui, je me permettrai ces quelques mots : « Au revoir, Monsieur, et merci ! »

Poï ROCHEFORT.



Yvo BERTI
né à Monghidoro (Italie),
le 15 septembre 1949
et
décédé à Quenast,
le 19 février 2015

Administrateur au sein du Conseil d'Administration du Roman Païs représentant les Carrières de Quenast de 2002 jusqu'en février 2008, date à laquelle il est devenu Administrateur à titre privé.

Editorial du Président

La une de ce bulletin d'information rend hommage à un Administrateur de notre Société, Yvo Berti, qui nous a quittés brutalement le 19 février dernier. Je tenais à m'associer au Directeur gérant pour présenter mes condoléances à la famille et aux proches d'Yvo. Il a servi la Société avec une rigueur et une pertinence appréciée de l'ensemble des Administrateurs. Merci Monsieur Berti pour ce que vous nous avez apporté.

Le printemps s'annonce et, avec lui, la lumière est plus franche, les jours s'allongent. L'arrivée des beaux jours est l'occasion de faire son grand nettoyage. C'est une tradition qui permet effectivement d'éliminer la poussière qui s'est accumulée lors des longs mois d'hiver, d'aérer les logements et de tout nettoyer chez soi.

L'aération et la ventilation permet d'éliminer efficacement l'eau produite dans une habitation.

Vous devez savoir qu'occuper un logement produit une grande quantité d'eau, quelques exemples :

- chaque individu produit +/- 1kg de vapeur d'eau par jour
- la préparation des repas pour 4 personnes (à l'électricité, de 1 à 2 kg/jour et au gaz, de 2 à 3 kg/jour)
- toilette quotidienne : +/- 0,5 kg par jour et par personne
- laver et sécher le linge : +/- 2,5 kg/jour

Suite de l'éditorial de Monsieur JANUTH en Page 4



Présentation des vœux au personnel Vendredi 31 janvier 2015

La désormais traditionnelle présentation des vœux au personnel par les Président et Directeur gérant a été, cette année, l'occasion de mettre à l'honneur certains membres du personnel. En effet, au cours de cette année 2014, Sébastien ZIDDA et Etienne BOUCHER,

tous deux ouvriers de la Régie ont fêté leurs 35 années de carrière professionnelle, Sabine RAYEZ et Philippe BASTIEN quant à eux leurs 25 ans.

Sont également venus rejoindre notre personnel au cours de l'année écoulée :

Patrick LAMBERT, Kévin CHARLIER, Eric HUBERT, Dan MUNTEAN, Jérôme VILAIN, Julie BOURLARD et Véronique PICKAERT.

Marie ELVETICI quant à elle a pris une retraite bien méritée après une carrière professionnelle riche de 45 années.



Tubize, rue des Mouettes Lundi 2 février 2015 - Inauguration de 5 nouvelles maisons «durables»

C'est en présence de représentants du Cabinet du Ministre Furlan et de la SWL que s'est déroulée l'inauguration des 5 nouvelles maisons «durables» situées à la rue des Mouettes à Tubize.

Ces habitations sont le résultat d'un concours d'architecture en vue de la création de logements durables. Un logement « durable » doit être un logement qui résiste au temps. Les choix constructifs, réfléchis, les choix de matériaux performants et l'adéquation de leur



mise en oeuvre assurent tout autant la pérennité des logements que le parti architectural et structurel.



Waterloo, chemin du Bon Dieu de Gibloux Lundi 2 mars 2015 - Inauguration de 7 nouvelles maisons

chambres et 1 de 3 chambres.

Trois de ces sept maisons sont louées au CPAS de Waterloo sur base de l'article 132 du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable.

Ce chantier a été initié dans le cadre de l'ancrage communal 2007-2008 sur un terrain appartenant à la Commune de Waterloo

et qui a été cédé sous bail emphytéotique au Roman País qui a été le Maître d'Ouvrage de cette réalisation.



Ce lundi 2 mars 2015 a eu lieu l'inauguration des sept nouvelles maisons sociales destinées à la location sises à Waterloo, chemin du Bon Dieu de Gibloux. Il s'agit de 3 maisons 1 chambre (dont 2 adaptées PMR), 3 de 2



Présentation des nouveaux membres du personnel



Kévin CHARLIER

Kévin est peintre de formation.
Depuis le 1^{er} octobre 2014, il fait partie de l'équipe qui remet les logements en état locatif après le départ des locataires.



Dan MUNTEAN

Dan est entré à la Société le 1^{er} septembre 2014.
Il gère le stock en étroite collaboration avec le Service Achats.
Son intégration dans l'équipe a permis d'assurer l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Régie ouvrière.



Jérôme VILAIN

Depuis le 1^{er} septembre 2014, Jérôme est venu renforcer le Service Patrimoine le temps de finaliser l'inventaire « Cadastre ». Il fait également bénéficier le Service Technique de ses compétences en informatique.

Régies des Quartiers de Tubize et de la Dyle Journée interaction organisée à Tubize



« Qui sème du bon grain, récolte du bon pain »

Une vraie devise pour une Régie des Quartiers !

Le 13 janvier 2015, fut une journée de fête et d'interactions entre la Régie des quartiers de Tubize et la Régie des quartiers de la Dyle (Ottignies/Court-Saint-Etienne).

Cette rencontre conviviale a été préparée par les stagiaires avec le soutien de leurs équipes d'encadrement : répartition des tâches, élaboration du menu...

L'atelier « Boule de pâte » a une nouvelle fois

démontré combien l'équipe est capable « de mettre la main à la pâte ».

Son existence et ses activités apportent un réel bien-être aux habitants du quartier tout en démontrant sa capacité d'innover dans l'art culinaire !

Bravo à toutes et à tous, à Samuel et aux autres encadrants qui réalisent un travail formidable et aux stagiaires pour leur enthousiasme !

Les stagiaires des deux régies ont eu l'occasion de se rencontrer, d'avoir des échanges de vue, de partager une expérience et surtout des moments de bonne humeur.

Les Directeurs gérants du Roman Pais et de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon, certains Administrateurs de l'asbl, la Présidente de l'AWCCLP ainsi que des habitants du quartier étaient également présents et ont pu constater que ce type d'activités est riche en interactions, en liens sociaux d'où l'intérêt d'être renouvelée !

Elles stimulent les stagiaires, mettent en valeur leur travail et leurs capacités d'agir dans des circonstances différentes.





CCLP - L'entretien des logements Droits et devoirs des locataires

Etre locataire d'un logement public implique des droits mais également des devoirs... Lorsque vous constatez un problème technique dans votre logement, qui doit effectuer la réparation ? Qui doit effectuer l'entretien ?

Le locataire s'engage à occuper les lieux loués en bon père de famille. Il doit effectuer l'entretien courant ainsi que les petites



réparations locatives. De son côté, la Société de logement de service public assure les réparations dues à l'usure normale, à la

vétusté, au cas de force majeure ou au vice de l'immeuble. Cette rubrique essaiera, au fil des publications de reprendre la majorité des problèmes rencontrés par les locataires de nos logements.

Dans cette édition, nous abordons les soucis de canalisations et tuyauteries et ceux liés au chauffage central.

Canalisations et tuyauteries

Il incombe au locataire de :

- manipuler régulièrement les vannes et robinets d'arrêt



- réparer les dégâts causés par l'utilisation

de produits inappropriés

- couper l'alimentation d'eau pendant les absences prolongées
- préserver contre le gel
- mettre un bouchon sur les canalisations de gaz en fin de bail
- vérifier le bon écoulement et le dégorgement des décharges, égouts et siphons
- réparer les dégâts causés suite à une obstruction d'un tuyau de décharge

- remplacer les joints, colliers et raccords.

Quant au propriétaire, il doit :

- réparer les fuites dues à la vétusté ou pour les canalisations difficilement accessibles
- remplacer les pièces de raccord et les robinets défectueux
- effectuer les grosses réparations.

Chauffage central

Il incombe au locataire de :

- payer les frais relatifs aux contrats ordinaires de maintenance, d'entretien et de dépannage des installations
(Ces frais sont répartis entre les logements bénéficiant de ces services suivant le respect de l'AGW du 7 mars 2001, art.1^{er}, 3^o.)
- protéger les installations
- surveiller et entretenir les robinetteries, vannes, pression d'eau, groupe de sécurité

et purge des radiateurs (vider l'air)

- lors du remplissage de la cuve à mazout, éteindre la chaudière et la redémarrer 2 heures plus tard
- protéger contre la gelée.

Quant au propriétaire, il doit :

- transmettre au locataire les informations concernant l'utilisation et l'entretien
- remplacer la chaudière et le brûleur défectueux et procéder aux grosses



réparations

- souscrire éventuellement des contrats d'entretien et répercuter le coût sur le locataire (via une provision mensuelle).

Editorial du Président (suite)

Toute cette humidité doit être évacuée afin qu'elle ne porte pas préjudice au bâtiment ainsi qu'à la santé des personnes !

Je ne peux que vous conseiller d'aérer régulièrement votre logement. Outre le fait que c'est bon pour vous, c'est également indispensable pour lui. En effet, les logements

ont, eux aussi, besoin d'air pour vivre.

De nombreux problèmes de condensation et de moisissures sont souvent liés à un manque d'aération et de ventilation du logement.

Une bonne ventilation et l'aération quotidienne de votre logement permettent donc d'évacuer la vapeur d'eau produite, d'évacuer les odeurs, d'apporter de l'oxygène et d'améliorer l'air que

vous respirez !

Alors n'hésitez pas, au premier rayon de soleil, faites prendre un bon bol d'air à votre logement, vous comme lui, ne vous en sentirez que mieux !

Michel JANUTH,
Président